

شملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



وزارة الانتقال الطاقي والتنمية المستدامة  
- قطاع التنمية المستدامة -  
الوزارة المغربية للتعاون والتنمية  
Ministère de la Transition Énergétique  
et du Développement Durable  
Département du Développement Durable



**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit GIZ mbH

## TERMES DE RÉFÉRENCE (TdR)

Réalisation de l'inventaire des systèmes d'informations de suivi au niveau national et régional contribuant à la mesure du progrès du Maroc en matière de développement durable

### Table des matières

I. INTRODUCTION.....	2
II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION.....	3
III. ACTIVITÉS ET TÂCHES.....	4
ACTIVITÉ I : REALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DES SYSTEMES DE SUIVI AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL.....	4
ACTIVITÉ II : FORMULATION DE SCENARIOS POSSIBLES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC.....	5
IV. PARTICIPATION AUX ATELIERS.....	6
V. LIVRABLES ATTENDUS.....	6
VI. effort homme-jour.....	6
VII. conception technique et methodologique (point 1 de la grille d'évaluation, ..	6
VIII. PROFIL DES CONSULTANTS (point 2 de la grille d'évaluation).....	9
IX. dossier de soumission.....	

*Handwritten signature and initials*

## I. INTRODUCTION

Depuis 2010, le développement durable du Maroc compte parmi les priorités politiques de sa Majesté le Roi Mohammed VI. La Constitution de 2011 consacre le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens.

Au niveau international, les chefs d'État et de Gouvernements, réunis le 25 septembre 2015 lors du Sommet spécial sur le développement durable, ont adopté l'Agenda 2030 qui fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis communs liés aux 3 dimensions - économique, sociale et environnementale. La Commission des statistiques des Nations Unies a, dans ce cadre, arrêté 232 indicateurs destinés à assurer le suivi et le reporting et l'évaluation de ces objectifs

Le Maroc a souscrit à cet engagement de la communauté internationale pour réaliser l'Agenda 2030 depuis son adoption. Il considère que les ODD sont un cadre global de développement qui s'aligne entièrement avec les ambitions et les principes du projet de société marocain.

Plusieurs initiatives ont ainsi été lancées par sa Majesté Le Roi Mohammed VI, à savoir l'adoption de la loi-cadre n°99.12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) et l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) dont l'adoption a été actée lors du Conseil des Ministres le 25 Juin 2017.

Cette SNDD vise une transition vers une économie verte et inclusive à travers 137 objectifs concrets, regroupés en sept thèmes principaux : gouvernance, économie verte, biodiversité, changement climatique, protection des territoires sensibles, cohésion sociale et culture. Le suivi de la mise en œuvre intersectorielle de la SNDD est coordonné par le Département du Développement Durable auprès du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (MTEDD). Le monitoring de la mise en œuvre des plans d'actions issus de la stratégie nationale de développement durable est assuré actuellement par le Département du Développement Durable via un système d'informations intégré sous forme plateforme nationale dédiée au suivi de la SNDD.

Plusieurs ODD ainsi que leurs cibles sont intégrés dans la SNDD. Toutefois, cette dernière n'intègre pas toutes les dimensions du développement durable. C'est la raison pour laquelle la SNDD a été évaluée, en 2021, pour la période 2018-2021 en tenant compte des nouvelles données nationales et internationales. Cette évaluation a dégagé un certain nombre de limites structurelles, à savoir : i) la dualité existante entre l'Agenda 2030 et la SNDD qui sont deux cadres de développement avec des objectifs distincts et des dispositifs de pilotage séparés ; ii) plusieurs mesures intégrées dans la SNDD sont aujourd'hui devenues caduques étant donné qu'elles sont portées à l'horizon 2020 ; iii) un grand nombre d'objectifs de la SNDD ne sont pas adossés à des indicateurs mesurables ; iv) le cadre de gouvernance de la SNDD au niveau territorial reste à opérationnaliser afin de faciliter sa mise en œuvre. Ainsi, le Département du Développement Durable est en

train de préparer le processus de refonte de la SNDD qui prévoit de rendre la future SNDD un cadre fédérateur, aligné à l'Agenda 2030 et au nouveau modèle de développement et permettant la transition vers une économie verte. Le Haut-commissariat au plan (HCP) est également un partenaire essentiel du Département du Développement Durable dans les domaines du suivi et de la collecte des données relatives aux cibles et indicateurs liés aux ODD. Cette institution est également responsable de la collecte des données nécessaires à la mise en œuvre des ODD et de la définition des indicateurs nationaux se rapportant aux ODD. Ces indicateurs sont définis d'une part sur la base de la liste officielle du cadre de mesure des ODD approuvée lors de la quarante huitième session de la Commission de Statistique des Nations Unies en mars 2017, et d'autre part, des indicateurs nationaux complémentaires élaborés par le HCP pour une mesure contextualisée de l'atteinte des différentes cibles des ODD.

Le HCP a de son côté mis en place une plateforme dédiée à la diffusion de ces indicateurs classés par objectifs et cible. L'alimentation de la plateforme se fait par le biais des partenaires nationaux et des ministères qui transmettent au HCP les données nécessaires provenant de leurs activités sectorielles et relatives aux indicateurs des ODD ou pouvant contribuer à leur calcul.

L'objectif de cette prestation est, dans un premier temps, de réaliser un inventaire et une cartographie des systèmes d'informations existants dédiés à la mesure et le suivis des indicateurs de développement durable et dans un second temps, d'identifier les scénarios potentiels en vue de la mise en place d'un système national de suivi-évaluation du développement durable et des ODD.

## II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif global de cette consultation est de réaliser une cartographie des systèmes de suivi du développement durable et des ODD au niveau national et régional et de formuler les scénarios possibles pour la mise en place d'un système national de suivi-évaluation du développement durable (SNDD et ODD).

Les objectifs spécifiques de cette consultation peuvent être résumés comme suit :

- Réaliser un inventaire et une cartographie des systèmes d'informations existants dédiés à la mesure et le suivi des indicateurs de développement durable et des ODD au niveau national et régional ;
- Évaluer leur contribution à la plateforme de suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- Formuler des recommandations pour la convergence des systèmes nationaux et régionaux vers un système national ;
- Formuler des scénarios pour la mise en place d'un système national de suivi-évaluation du développement durable.

La présente prestation comprend 2 activités principales citées ci-dessous.

**Le périmètre de la consultation se limite aux deux régions pilotes du projet Agenda 2030, à savoir la région Beni Mellal Khenifra et Souss Massa.**

### III. ACTIVITÉS ET TÂCHES

#### **ACTIVITÉ 1 : REALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DES SYSTEMES DE SUIVI AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL**

Cette activité vise à établir une cartographie de l'ensemble des systèmes de monitoring du développement durable et des ODD, à évaluer leur interopérabilité et à émettre des recommandations pour la convergence vers un système national de suivi-évaluation du développement durable.

##### **Tâche 1 : Phase de cadrage stratégique**

L'activité 1 devra commencer par un cadrage stratégique.

Le consultant est chargé d'élaborer un questionnaire détaillé permettant de recenser l'existant et de tenir des entretiens bilatéraux avec les acteurs pertinents pour :

- Recenser toute étude et/ou documentation disponibles au sein du MTEDD ou au sein d'autres institutions et utiles à la réalisation de cette prestation ;
- Identifier et comprendre les enjeux et les outputs escomptés ;
- Définir les acteurs clés et parties prenantes actuelles du processus de suivi et de mise en œuvre du Développement Durable au Maroc (Rôles et responsabilités, listes des indicateurs DD & ODD, etc.) ;
- Evaluer les besoins actuels en matière de suivi du développement durable.

Toute la documentation existante et les études réalisées seront mises à la disposition du consultant comme base de travail pour mener son travail d'analyse. Ainsi, les questionnaires renseignés lors des entretiens seront capitalisés dans un fichier Excel qui sera exploité lors de l'analyse de l'existant.

Sur la base des échanges avec le MTEDD et le travail d'analyse de l'existant, le consultant devra élaborer une note méthodologique détaillée de l'étude avec un planning de réalisation de chaque activité (durée de l'activité, dates de remise des livrables, affectation des experts proposés par activité et par tâche, etc.).

##### **Tâche 2 : Réalisation d'une cartographie des systèmes de suivi au niveau national et régional et évaluation de la contribution des systèmes inventoriés à la plateforme de suivi des ODD**

Pour la réalisation de cette tâche, le consultant est chargé de mener une série de réunions et ateliers de travail avec les différentes parties prenantes déjà identifiées dans l'objectif de :

- Dresser un état des lieux des systèmes actuels de suivi des ODDS/SNDD (par acteur) ;
- Identifier, pour les systèmes existants, les inputs et outputs (informations et Data requises, reporting, etc.) ;

- Evaluer leur interopérabilité ;
- Identifier les chantiers et projets en cours en termes de suivi des ODD et/ou de contribution à leur suivi ;
- Pour chaque système de suivi dédié au Développement durable analyser leurs points forts et leurs points faibles

À la suite de la cartographie des systèmes de suivi au niveau national et régional, le consultant est tenu de faire une évaluation de la contribution de ces systèmes à la plateforme de suivi des ODD et identifier les besoins en termes de données, d'indicateurs (à améliorer ou à suivre) et en termes de processus de partenariat à développer pour assurer la transition vers un système national performant et partagé.

### **Tâche 3 : Benchmark et analyse SWOT**

Le consultant est également tenu de réaliser une analyse SWOT des systèmes de suivi inventoriés sur la base des différents échanges et sur la base d'une analyse des best pratiques internationales en termes de monitoring des ODD (coopération interministérielle et interinstitutionnelle, gouvernance, collecte et partage de données, systèmes de suivi, technologies, etc.) pour assurer la transversalité et le suivi efficace de la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Le consultant devra ensuite participer à l'organisation et à l'animation d'un atelier avec l'ensemble des parties prenante afin de :

- Partager les résultats des entretiens ;
- Partager les résultats du benchmark international ;
- Partager les résultats de l'analyse SWOT ;
- Adapter la vision proposée en fonction des recommandations des partenaires

### **Livrables de l'activité 1 :**

Rapport du cadrage stratégique ;  
Rapport de la cartographie des systèmes de suivi ;  
Rapport du benchmark international et de l'analyse SWOT.

## **ACTIVITÉ II : FORMULATION DE SCENARIOS POSSIBLES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC**

### **Tâche 1 : Proposition de recommandations pour la convergence des systèmes nationaux et régionaux**

Sur la base des résultats de l'activité 1, le consultant devra proposer des recommandations pour permettre la convergence des systèmes nationaux et régionaux.

Le consultant devra également tenir un atelier de restitution avec les parties prenantes au cours duquel il devra partager le résultat de l'étude, la vision cible et présenter les recommandations émises et le plan d'action détaillé pour la mise en place d'un Système National de suivi-évaluation de la SNDD / ODD.

**Tâche 2 : Formulation de scénarios pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation du développement durable au Maroc**

Sur la base des résultats des activités précédentes, des résultats de l'évaluation de la SNDD menée en 2021 et des discussions avec le MTEDD sur le processus de refonte de la SNDD, l'expert devra formuler des scénarios pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation du développement durable au Maroc.

**Livrables de l'activité 2:**

Recommandations pour la convergence des systèmes nationaux et régionaux ;  
Scénarios pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation.

**IV. PARTICIPATION AUX ATELIERS**

Le consultant aura aussi la tâche de préparer, animer des réunions ou ateliers, et présenter tous les résultats de l'étude en question dans le cadre des ateliers de travail avec le comité de suivi du projet.

Il est également tenu d'élaborer les comptes rendus de tous les ateliers et réunions organisés.

Dans le cadre du pilotage de cette mission, des réunions avec le comité de suivi du projet (GIZ et MTEDD) seront tenues périodiquement, et des comités de validation seront organisés à la fin de chaque activité.

**V. LIVRABLES ATTENDUS**

Le mandataire assurera l'exécution du mandat à travers les livrables suivants :

ACTIVITÉS LIVRABLES	Deadline
I - Rapport du cadrage stratégique ; - Rapport de la cartographie des systèmes de suivi ; - Rapport du benchmark international et de l'analyse SWOT.	Mi-Octobre
II - Recommandations pour la convergence des systèmes nationaux et régionaux ; - Scénarios pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation.	Mi-Novembre

**VI. EFFORT HOMME-JOUR**

L'effort global de l'étude est estimé à 50 HJ.  
La prestation s'étend du 10 Septembre 2022 au 30 Novembre 2022.

## VII. CONCEPTION TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE (*point 1 de la grille d'évaluation*)

Pour l'élaboration conceptuelle de son offre (approche technique et méthodologique), le prestataire doit prendre en compte certains objectifs et impératifs, lesquels sont précisés ci-après.

Le développement des capacités est le processus par lequel les personnes, les organisations et les sociétés - sous leur propre responsabilité - mobilisent, adaptent et développent leur capacité à gérer leur propre développement durable et à l'adapter à l'évolution des conditions.

Le soutien apporté par les partenaires extérieurs au renforcement des capacités vise à faciliter ce processus et à permettre aux acteurs concernés d'élargir leurs capacités de gestion proactive. Le soutien et les services de conseil (le cas échéant) s'adressent à différents niveaux dans le pays partenaire et sont conçus pour faire participer et renforcer également les différents acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé.

La GIZ conçoit et met en œuvre les projets en utilisant son modèle de gestion Capacity WORKS. Par projet, on entend des « systèmes de coopération » dont les acteurs - généralement GIZ et ses partenaires - se sont mis d'accord sur les objectifs et les résultats.

Afin de tenir compte des différentes perspectives dans la conception axée sur les objectifs du système de coopération, Capacity WORKS utilise cinq facteurs de succès : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, et apprentissage et innovation.

### **Objectifs pour le prestataire**

Le prestataire doit exposer dans son offre la manière dont il entend, par le biais des champs d'action faisant l'objet de l'appel d'offres, atteindre les objectifs et résultats que l'on attend de lui (cf. chapitre 3). Il doit pour cela aborder les cinq facteurs suivants : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, apprentissage et innovation. Il convient d'éviter ici les redondances avec des documents existants ou de juste reproduire le texte des TdR.

#### **1. Stratégie (*point 1.1 du schéma d'évaluation*)**

Le soumissionnaire doit examiner le cahier des charges à la lumière des objectifs des prestations demandées. Le soumissionnaire doit ensuite présenter et justifier la stratégie explicite qu'il entend appliquer pour fournir les prestations dont il est responsable.

Le prestataire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe et analyser sa mission de manière critique (*point 1.1.1 du schéma d'évaluation*). Il doit ensuite exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les jalons, objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe (*point 1.1.2 du schéma d'évaluation*). Il proposera, mettra en œuvre et adaptera continuellement la stratégie en vue de l'atteinte des résultats et objectifs de la prestation. Dans la présentation de l'approche de mise en œuvre de ses activités, le prestataire évitera les redondances.

#### **2. Coopération (*point 1.2 du schéma d'évaluation*)**

Le prestataire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (partenaires et autres) et décrire leurs interactions (*point 1.2.1 du schéma d'évaluation*). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec

ces acteurs (*point 1.2.2 du schéma d'évaluation*). Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet.

La GIZ suppose l'utilisation de méthodes agiles pour la mise en œuvre. De plus, le sujet de la cocréation est très important. Le contractant doit décrire comment et s'il a l'intention d'exécuter la commande de cette manière. Les coordinateurs du projet Agenda 2030 exercent une fonction de coordination opérationnelle et contrôlent la qualité de l'ensemble des activités réalisées dans leur bassins respectifs dans le cadre du projet.

### **Objectifs pour le prestataire**

Le prestataire est tenu de présenter les acteurs impliqués dans cette partie du système de coopération sous sa responsabilité et de décrire leurs interactions. Le prestataire doit décrire comment la coopération avec ces acteurs doit être mise en place et mise en pratique. Les instructions/directives pertinentes de la proposition de module et d'autres documents doivent être prises en compte.

### **3. Structure de pilotage (*point 1.3 du schéma d'évaluation*)**

Les activités du prestataire sont réalisées sous la responsabilité et la coordination opérationnelle du coordinateur régional de la GIZ, qui assure un pilotage conjoint avec le Département du Développement Durable.

Le prestataire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour piloter les mesures avec les partenaires importants lors de l'exécution de la prestation objet de l'appel d'offre (*point 1.3.1 du schéma d'évaluation*).

Les décisions de gestion descendantes ne fonctionnent pas dans les « systèmes de coopération ». Il faut donc une structure de pilotage qui reflète les accords sur la manière dont les participants préparent et prennent conjointement les décisions pertinentes. Ces décisions affectent le niveau stratégique ou opérationnel, la gestion des ressources et des conflits, le contrôle de la mise en œuvre et le suivi. Lors de la mise en place d'une structure de pilotage efficace, il est particulièrement important de prendre en considération le principe de subsidiarité.

Les systèmes de suivi basés sur les résultats nous permettent d'observer et de piloter le développement des projets en mettant l'accent sur les résultats et la réalisation des objectifs. Idéalement, ce système peut accéder aux données disponibles dans le pays partenaire et éviter ainsi de créer des structures parallèles.

### **Objectifs pour le prestataire**

Le prestataire est tenu de présenter et d'expliquer son approche du pilotage du projet en coopération avec les partenaires du projet. Il est tenu de décrire son système de suivi axé sur les résultats, qui doit répondre aux exigences et aux spécifications du projet, ainsi que les défis associés.

### **4. Processus (*point 1.4 du schéma d'évaluation*)**

Les apports des partenaires de coopération peuvent être affectés à divers processus communs. Les processus de prestation de services sont liés aux objectifs du système de coopération. Les processus de coopération sous-tendent les processus de prestation de services grâce à la coordination des différents acteurs. Les processus d'apprentissage désignent le fait que les acteurs réfléchissent sur les processus de mise en œuvre et leurs résultats, et qu'ils entreprennent les changements nécessaires. Les processus de soutien sont



des ensembles de tâches qui sous-tendent tous les autres types de processus. Les processus de pilotage forment le cadre juridique, politique et stratégique de tous les autres types de processus.

#### **Objectifs pour le prestataire**

Le prestataire est tenu, éventuellement sur la base de la consistance de la prestation, de décrire brièvement les principaux processus dont il est responsable (**point 1.4.1 du schéma d'évaluation**). Il s'agit de décrire les processus de prestation de services de manière suffisamment détaillée. Ce faisant, il doit décrire les étapes de travail nécessaires, tenir dûment compte des livrables conformément au TdR et les compléter si nécessaire, et établir un calendrier (**point 1.4.2 du schéma d'évaluation**). Le prestataire doit également indiquer comment les contributions des partenaires peuvent être intégrées dans le processus de mise en œuvre.

#### **5. Système de gestion de projet du prestataire (point 1.6 du schéma d'évaluation)**

Le prestataire doit veiller à ce que la coordination avec le coordinateur du projet ait lieu régulièrement. La communication avec les organisations partenaires doit se faire conjointement avec la GIZ, sauf accord contraire. La direction du programme de la GIZ et le chef d'équipe du prestataire doivent échanger régulièrement des informations.

#### **Objectifs pour le prestataire**

Dans son offre, le prestataire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités au sein du projet (**point 1.6.1 du schéma d'évaluation**).

Le prestataire doit présenter et expliquer un chronogramme, comprenant également un programme d'intervention du personnel pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place. Ce chronogramme doit illustrer les durées d'intervention (périodes et jours de spécialiste) et les lieux d'intervention des différents experts ainsi que de décrire les étapes de travail nécessaires, intégrer les livrables prévus et les compléter le cas échéant (**point 1.6.2 du schéma d'évaluation**).

### **VIII. PROFIL DES CONSULTANTS**

Le mandataire s'engage à mobiliser une équipe de travail qualifiée composée de deux experts ayant les profils suivants :

#### **2.1 Expert 1 – Chef de projet (30 Experts-jour)**

- 2.1.3. *Expérience professionnelle générale* : 10 ans d'expérience dans le secteur du développement durable et de l'environnement ;
- 2.1.4. *Éducation/Formation* : Diplôme d'Ingénieur ou équivalent, dans un domaine afférent à la gestion de l'environnement et du développement durable ;
- 2.1.5. *Expérience professionnelle spécifique* :
  - o Connaissance approfondie de l'Agenda 2030, des ODD et de la SNDD ;
  - o Maîtrise des indicateurs environnementaux ;
  - o Expérience avec le suivi environnemental et du développement durable ;

#### **2.2 Expert 2 (20 Experts-Jour)**

- 2.2.3 *Expérience professionnelle générale* : 10 ans d'expérience dans les systèmes d'information ;
- 2.2.4 *Éducation/Formation* : Diplôme d'ingénieur d'état ou cursus universitaire équivalent, dans les domaines afférents aux technologies de l'information et de la communication.
- 2.2.5 *Expérience professionnelle spécifique* :
  - o Connaissance des infrastructures en général (hardware/software, environnements serveurs, bases de données, SIG et stockage, etc.) ;
  - o Capacité à concevoir des architectures et à les faire évoluer dans le temps ;
  - o Une expérience dans le domaine du développement durable est fortement souhaitée.

## IX. DOSSIER DE SOUMISSION

Le mandataire doit fournir dans son offre technique, un document suffisamment détaillé du déroulement de chacune des missions, y compris :

- une approche méthodologique (70%), comprenant un planning et chronogramme détaillé ainsi que les CV des experts proposés ;
- une offre financière (30%).

Un modèle d'offre financière est présenté en annexe.

**Annexe 1 : Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière**

Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liée au repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers ci-dessous :

Désignations	CU (1)	Nombre de jour (2)	Total HT (1)x (2)
<b>Honoraires journaliers</b>			
Honoraires journaliers	Montant en HT/JH		
<b>Frais de déplacements</b>			
Perdiem Repas 1	351,00 dh		
Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour)	234,00 dh		
Perdiem Repas 3 (Aller – retour le même jour)	117,00 dh		
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord		
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture	400,00dh / nuitée		
Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture	Jusqu'à 1200,00dh / nuitée contre facture d'hôtel maximum 4 étoiles		
<b>TOTAL HT</b>			
<b>TVA EN %</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			
Montant	en	toutes	lettres :
.....			

- Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être validé par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.
- Pour le remboursement de vos frais de transport le cas où vous choisissez de facturer vos indemnités kilométriques à 2.00dhs /km parcouru, vous devez obligatoirement détailler sur votre offre les destinations et trajets (aller-retour) avec le nombre de kilométrage prévue pour chaque trajet.
- Les taux de perdiem acceptables par la GIZ lors des déplacements dans le cadre de mission GIZ et qu'il faut inclure dans l'offre financière sont comme suit :
  - 117,00 dhs perdiem journalier de frais de repas pour le jour de mission avec un aller-retour le même jour qui nécessite un déplacement au-delà du périmètre de 80 km du lieu de résidence.
  - 234,00 dhs perdiem journalier de frais de repas pour les jours de voyage (234,00 dh pour le jour de l'aller & 234,00 dh pour le jour du retour).
  - 351,00 dhs Perdiem journalier de frais de repas pour les jours de mission avec deux nuitées d'hébergements, (une nuitée la veille et une nuitée le jour même).
  - pour les nuitées il faut choisir soit le forfait d'hébergement de 400,00 dhs sans présentation de justificatif, soit choisir le taux de 1200,00dhs max avec présentation de la facture d'hôtel.
  - Pour les frais de transport, c'est 2dhs / km parcouru sur présentation de feuille de route (Carnet de bord + tickets d'autoroute) ou contre présentation de justificatif (ticket de train, Autocar, Tram & bon de Taxi avec cachet).
- Pour le calcul de l'impôt sur le revenu IR, merci de noter que :
  - Pour activer le paiement, le/la consultant/e doit obligatoirement fournir son numéro de patente/Identifiant Fiscal IF, l'Identifiant commun de l'entreprise ICE et remettre une facture commerciale.
  - Dans le cas où le/la consultante n'est pas patenté(e), le paiement de l'impôt sur le revenu IR sera prélevé à la source par le bureau GIZ Maroc soit 30%, le consultant devra fournir une facture selon le modèle GIZ.
  - En ce qui concerne les consultants nationaux fonctionnaire de la fonction publique, le/la consultant/e doit absolument fournir l'autorisation de sa hiérarchie et la GIZ paiera seulement 50% de son taux d'honoraire et appliquera une retenue à la source de l'impôt sur le revenu IR de 30%.
- Pour la taxe sur la valeur ajouter TVA, merci de noter que :
  - L'ensemble de nos paiements se font sur la base du montant HT, sachant que le bureau de la GIZ dispose d'un délai de 4 semaines à partir de la date de dépôt du dossier de facturation complet pour lancer le traitement du paiement.
  - Concernant le remboursement du montant de la TVA de la facture, merci de préparer votre facture pro-forma en trois exemplaires avec les lignes explicites des montant Total HT + montant de la TVA + montant Total TTC.

- Ayant la facture pro-forma, nous procédons à la demande d'exonération de la TVA auprès de notre partenaire le « Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable », traitement qui nécessite en minimum un délai de traitement de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande d'exonération.

Dès réception de l'attestation d'exonération de la TVA de la Direction des Impôts, la GIZ s'engage à remettre cette dernière au prestataire dans les plus brefs délais.

